



Stage **PPCR**

Lundi 30 janvier 2017
lycée L. de Vinci de Calais
9 h – 17 h



PPCR : Nouvelles carrières, nouvelles grilles de rémunérations, nouvelles façons d'évaluer les personnels !

Des discussions ministérielles menées depuis quelques mois devraient aboutir en décembre à une amélioration générale des rémunérations, loin toutefois de la revalorisation véritable qui reste notre objectif. Surtout, un changement radical s'annonce en matière d'évolution des carrières (avancement au même rythme pour tous ou ... presque) et d'évaluation des personnels (fin des notes et déconnexion partielle de l'avancement).

Pour débattre de ce nouveau mode de fonctionnement et pour répondre aux questions que nous nous posons dès maintenant :

- Comment va t-on avancer dans la carrière maintenant, et à quel rythme ?
- Quels sont les gains pour les personnels et sont-ils vraiment les mêmes pour tous ? Quelles sont les insuffisances ? Est-ce une véritable revalorisation des carrières ?
- Qui va m'évaluer et comment ? Y aura t-il encore des notes ? Donne-t-on un droit de regard pédagogique au chef d'établissement sur mes pratiques pédagogiques ?
- Concrètement, ça change quoi pour moi ?

Si vous travaillez le jour du stage, l'autorisation d'absence est de droit ; vous devez déposer une demande de congé pour formation syndicale par voie hiérarchique au rectorat un mois avant la date du stage (soit avant les vacances de Noël)

[modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical](#)

Pour des questions d'organisation, merci également de vous inscrire auprès du S3 :

Inscription :



[formulaire d'inscription en ligne](http://www.lille.snes.edu/Rubrique%3AStages%20syndicaux)
[www.lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux](http://www.lille.snes.edu/Rubrique%3AStages%20syndicaux)



03 20 06 77 41



s3lil@snes.edu